



Rapport final sur l'intégration de la culture générale dans les procédures de validation

Etapes suivantes

1. Introduction

A l'automne 2008, l'OFFT et le comité de pilotage « Validation des acquis » ont confié à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) le mandat d'accompagner, d'observer et de documenter l'intégration de la culture générale dans les procédures de validation. La clôture du mandat et le rapport final avaient été prévus à fin 2009. Toutefois, comme l'intégration de la culture générale dans les procédures de validation n'est intervenue qu'en 2010 dans la plupart des cantons, le dépôt du rapport final a été repoussé au début 2011.

Le mandat contenait la documentation relative aux expériences faites par les cantons avec les modèles et des instruments de validation de la culture générale élaborés par l'OFFT dans le cadre de la collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle. L'attention s'est portée sur les trois thèmes suivants :

- *Les instruments de validation sont-ils pertinents ? Quels sont ceux qui font leurs preuves ? Quels sont les problèmes rencontrés ? Des adaptations sont-elles nécessaires ? Lesquelles ?*
- *Comment les instruments et la procédure retenus sont-ils acceptés par les cantons, les organisations du monde du travail, les experts et les candidats concernés ?*
- *La collaboration entre experts des branches professionnelles et experts de la culture générale est-elle effective ? Contribue-t-elle à l'évaluation des acquis en culture générale en fonction du métier ?*
- *Des outils complémentaires ont-ils été développés dans la mise en œuvre pour la validation de la culture générale ? Lesquels ? Un besoin d'outils coordonnés sur le plan national a-t-il été constaté dans ce domaine ?*

Le rapport final de l'IFFP se termine par une analyse SWOT qui met en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses des instruments de validation élaborés par l'OFFT et, d'autre part, les chances et les risques de ceux-ci. Cette analyse crée une base pour une première série de conclusions formulées sous une forme générale et de recommandations relatives aux conditions générales.

9 recommandations concrètes ont été élaborées :

- prendre une décision claire au sujet de la définition de la culture générale pour les adultes ;
- prendre une décision claire au sujet de l'orientation dans la validation de la culture générale ;
- décider si, pour l'obtention du CFC, la culture générale doit être reconnue comme un tout dans la procédure de validation des acquis ou si une éventuelle compensation par les compétences opérationnelles est envisageable ;

- vérifier si les différentes solutions cantonales ne portent pas trop préjudice à l'égalité de traitement des candidats ;
- vérifier si des directives plus fortement structurées au niveau national favoriseraient l'égalité de traitement des candidats ;
- mettre à disposition des exemples pour la mise en œuvre qui concordent avec l'orientation choisie de la culture générale ;
- rendre les responsables attentifs aux offres d'accompagnement ou aux institutions proposant un accompagnement quand ils développent de nouvelles procédures de validation ;
- appliquer de manière conséquente la décision prise lors de l'approbation des procédures de validation des acquis ;
- organiser une journée d'échanges.

2. Etapes suivantes

Pour la suite des travaux, les recommandations de l'IFFP ont été subdivisées en 3 séries. Dans la suite, les trois séries de recommandations sont présentées séparément et une définition des étapes suivantes est donnée.

1^{re} série de recommandations :

- prendre une décision claire au sujet de la définition de la culture générale pour les adultes ;
- prendre une décision claire au sujet de l'orientation dans la validation de la culture générale ;
- décider si, pour l'obtention du CFC, la culture générale doit être reconnue comme un tout dans la procédure de validation des acquis ou si une éventuelle compensation par les compétences opérationnelles est envisageable.

Dans le cadre du groupe de travail « Validation des acquis » de la CSFP, composé des partenaires de la formation professionnelle, et sur la base du rapport final de l'IFFP, il a été décidé de conserver pour l'instant les modèles et les instruments élaborés sur le plan national pour la validation de la culture générale. Les principes énoncés dans les « Explications concernant la validation de la culture générale » (<http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/01183/01184/index.html?lang=fr>) ont été reconduits :

- **Principe** : Les adultes candidats aux procédures de validation se distinguent du public cible, les adolescents en formation, par une expérience professionnelle d'au moins cinq ans. Concernant la culture générale, la procédure de validation doit faire en sorte que les compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privé que professionnel (art. 2, al. 1 des conditions minimales) puissent être vérifiés conformément au niveau de compétence visé par le CFC ou l'AFP. A cette fin, il convient d'assurer que l'évaluation globale du dossier inclue la capacité de répondre aux exigences en culture générale. → La validation de la culture générale doit être conçue pour les adultes et orientée vers la profession.
- **Preuves pour les critères d'exigence** : Les candidats peuvent démontrer qu'ils satisfont aux critères d'exigence en décrivant des situations concrètes et des expériences issues du contexte personnel, professionnel ou social. L'accent est mis sur leur capacité à surmonter les défis qu'ils rencontrent à l'aide des compétences linguistiques et communicatives ainsi que des compétences sociales, personnelles et méthodologiques définies dans les domaines de compétences. Une liste de situations basées sur le plan d'études cadre est disponible.
- **Conditions de réussite** : Comme pour la procédure de qualification classique, des compensations entre la partie professionnelle et la partie de culture générale sont possibles.

2^e série de recommandations :

- vérifier si les différentes solutions cantonales ne portent pas trop préjudice à l'égalité de traitement des candidats ;
 - vérifier si des directives plus fortement structurées au niveau national favoriseraient l'égalité de traitement des candidats ;
 - mettre à disposition des exemples pour la mise en œuvre qui concordent avec l'orientation choisie de la culture générale.
- Au niveau opérationnel, une évaluation de la « **bonne pratique** » concernant les différents instruments cantonaux aura lieu. Sur la base des conclusions tirées, l'OFFT, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, réexaminera les modèles et instruments nationaux pour la validation de la culture générale.

3^e série de recommandations :

- organiser une journée d'échanges.
- Discussion de l'évaluation de la « bonne pratique » dans le cadre d'un échange entre partenaires de la formation professionnelle.

Les activités suivantes sont prévues :

- 3^e et 4^e trimestres 2011 : attribuer un nouveau mandat à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en vue de l'évaluation de la « bonne pratique » des instruments cantonaux ;
- 1^{er} et 2^e trimestres 2012 : organiser une séance d'échanges entre partenaires de la formation professionnelle.

Berne, juillet 2011 OFFT-met-voi